

Pièces obligatoires à fournir pour toute(s) demande(s)

<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le formulaire de demande MDPH (Cerfa N°15692*01, complété, daté et signé.</u>
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le certificat médical de la MDPH (original),</u> complété par un médecin, signé et daté de moins d'un 1 an lors du dépôt de la demande. <p>Vous pouvez joindre toute copie de document médical complémentaire qui vous paraît utile, sauf les radiographies.</p>
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • <u>La photocopie d'un justificatif d'identité de la personne concernée par la demande :</u> <p>pour les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Photocopie recto et verso de la carte d'identité, ou du passeport pour les français et pour les ressortissants de l'espace économique européen. ✓ Photocopie recto et verso du titre de séjour en cours de validité pour les ressortissants hors espace économique européen <p>pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Justificatifs d'identité des parents et justificatif d'identité de l'enfant ou le cas échéant, copie du livret de famille.
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • <u>La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois :</u> quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz... <p>Situations particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les personnes hébergées : un justificatif de domicile + une attestation sur l'honneur de l'hébergeant mentionnant la date d'entrée dans le domicile. ✓ Pour les personnes sans résidence stable : une attestation de domiciliation ou d'élection de domicile auprès d'un organisme agréé. ✓ Pour les personnes en établissement : une attestation de l'établissement avec la date d'admission + les justificatifs des 3 derniers mois avant l'admission dans l'établissement
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les mineurs</u> le cas échéant fournir la photocopie du jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les majeurs</u> bénéficiant d'une mesure de protection juridique, fournir la photocopie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice.

Pièces spécifiques : à fournir selon les demandes formulées

<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • En cas de déficience visuelle, joindre le bilan ophtalmologique de la MDPH (A demander à la MDPH) • En cas de déficience auditive, joindre un audiogramme <u>de moins de 6 mois</u> réalisé par votre ORL (Si vous avez plus de 60 ans et êtes retraité, joindre un audiogramme d'avant vos 60 ans) (A demander à la MDPH)
--------------------------	--	---

Pièces demandées pour la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Dernier avis d'imposition du bénéficiaire, du concubin, ou de la personne qui exerce l'autorité parentale sur la personne mineure
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Relevé d'identité Bancaire (RIB) au nom de la personne handicapée ou au nom de la personne qui exerce l'autorité parentale sur la personne mineure
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Couverture sociale et santé : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'assuré social ou Couverture Maladie Universelle (CMU) ✓ Affiliation à une mutuelle ou à la CMU complémentaire ✓ Attestation de pension d'invalidité de 3ème catégorie (Ex : Majoration Tierce Personne) ✓ Le décompte ou devis éventuel du remboursement par votre complémentaire santé pour vos prothèses auditives
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Document justifiant de votre situation au regard de l'emploi (fiche de paie, demandeur d'emploi, stagiaire, retraité, etc...)
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Pour une demande d'aide technique : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Devis de moins de 6 mois de l'aide demandée ✓ Prescription médicale de moins d'1 an pour vos prothèses auditives ✓ Dans le cas d'un renouvellement de prothèses auditives, une attestation de votre ORL indiquant le motif du renouvellement du matériel
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Devis normalisé <u>de moins de 6 mois</u> de votre demande de prothèses auditives que vous souhaitez acquérir ou facture si déjà achetées • Devis normalisé <u>de moins de 6 mois</u> ou facture des aides techniques adaptées que vous souhaitez acquérir ou facture si déjà achetées
<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Pour une demande d'aménagement du véhicule : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Photocopie recto / verso du permis de conduire aménagé du demandeur